Le Pèlerinage de N.-D. de MILIN

GRENOBLE
Librairie Saint-Grégoire

1929

[Bz. GRENOBLE]

24

Aux Familles catholiques

des

Terres-Froides

[Bz. GRENOBLE]

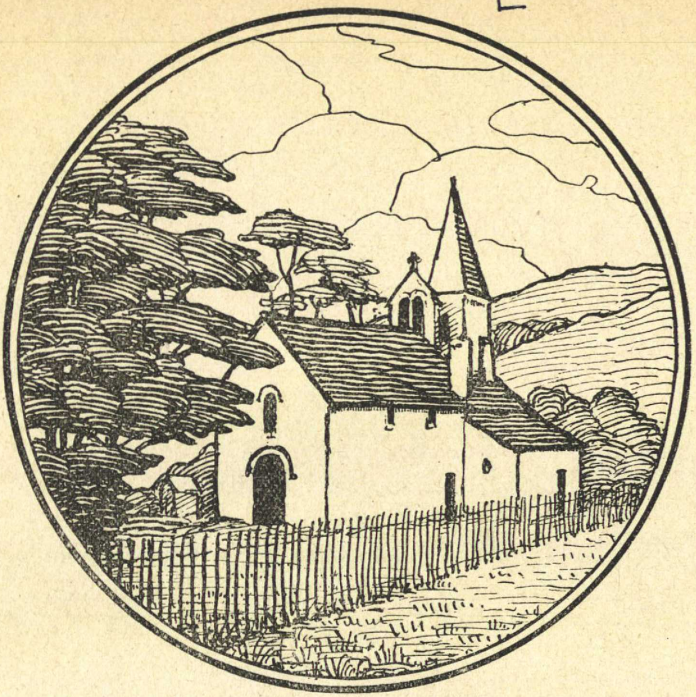

Le Pèlerinage de N.-D. de MILIN

GRENOBLE
Librairie Saint-Grégoire

1929

IMPRIMATUR :

Gratianopoli, die 16a Julii 1929.

† ALEXANDER, *Ep. Gratianopolitan.*

[n° 876]

N.-D. de MILIN

et son Pèlerinage

Lorsqu'on suit la route qui conduit du Grand-Lemps à Virieu, après avoir traversé le petit village de Burcin, on arrive à une vieille demeure, ornée de fenêtres et de portes antiques qui lui conservent son extérieur moyenâgeux. C'est la Commanderie, ancienne résidence de Templiers, dit-on, qu'entourent encore de grands arbres plusieurs fois séculaires. Là s'amorce un étroit chemin caillouteux, qui, laissant à gauche la route, gravit rapidement le plateau sur lequel se cache la chapelle de Notre-Dame de Milin.

Au bout de quelques instants de marche, l'horizon se découvre brusquement et étale devant les yeux du pèlerin une série de collines toutes vertes, formant au Sanctuaire un gracieux encadrement. A l'est, ce sont les coteaux de Blône, de la Croix du Moine-mort, dont la légende est si belle (1), de la Sylve-Bénite, aux ruines évocatrices d'un glorieux passé. Dans le lointain, ce sont les monts du Bugey ; plus près, au nord, c'est la Croix de Saint-Sixte, les Côtes de Châbons. A l'ouest, ce sont les coteaux de Bizonnes, le Mont, et au sud, séparant la belle plaine de la Bièvre de celle plus modeste du Liers, du lac du Grand-Lemps et du plateau où la Bourbre prend sa source, la longue série des collines boisées des Foges, avec le Futeaut, point culminant de la région (849 m.). Etagés sur leurs flancs ou nichés à leurs pieds, dans la verdure, Virieu, Blandin, Châbons, Burcin, dont

(1) La tradition locale rapporte qu'une jeune fille vertueuse, docile aux conseils d'un saint moine, ne voulait pas se rendre aux poursuites d'un seigneur libertin des environs. Ce seigneur vindicatif attendit le moine à l'endroit où s'élève une croix, et le tua. Elle serait l'origine de la Croix du Moine-mort.

dépend Notre-Dame de Milin, égrènent leurs hameaux aux toits rouges. Enfin, à peu de distance, se cache Pupetières, château de la famille de Virieu, avec le Vallon immortalisé par Lamartine.

La chapelle, construite sur un petit mamelon, domine légèrement le plateau ; de très vieux tilleuls l'ombragent. Une barrière d'arbustes récemment plantés l'entoure d'un rideau vert et l'isole des nombreux marchands forains qui se pressent autour de son enclos, aux jours des pèlerinages de septembre.

Dans ce panorama, dont les lignes douces et allongées se profilent à l'horizon sous un grand ciel dégagé, la petite chapelle ajoute son charme à l'agreste harmonie du paysage, avec son campanile en tuf géminé, sa vieille porte et le cintre élégant de son archivolte, ses fenêtres romanes étroites et profondes. Elle parle bien vite à l'âme avec le langage des souvenirs et des choses du moyen âge, celui de la prière et du recueillement.

Sa longueur totale est de 11 mètres, sa largeur de 6 mètres. La voûte du chœur est ogivale, sans aucune nervure ; celle de la nef, toute récente (1873), est à plein cintre, du même style que l'ancienne mais beaucoup plus basse. On trouve des traces de la voûte primitive dans les combles, sur les murs intérieurs de la façade et de la base du campanile. On y voit aussi deux croisées étroites du même genre, mais plus grandes que les quatre servant à éclairer la nef et le chœur. L'une d'elles, sur la façade, a été murée extérieurement : on a respecté celle qui s'ouvre dans la base du campanile. Détail à remarquer : les trois fenêtres placées sur la nef, une au nord, deux au midi, forment entre elles un triangle équilatéral. Serait-ce symbolique ?... Celle qui s'ouvre actuellement dans la façade est récente et n'a pas le cachet de ses aînées.

La porte principale, quoique retouchée au cours des siècles, a conservé à peu près sa forme primitive. Derrière le campanile qui atteste, avec la voûte et les fenêtres, l'origine moyenâgeuse du Sanctuaire, se dresse un petit clocher, élevé pour abriter provisoirement une cloche donnée en 1891.

Nous espérons que bientôt, la générosité des pèlerins

et des habitants des Terres-Froides permettra de rendre à la chapelle son aspect ancien.

Au chevet du pieux sanctuaire, côté nord, était adossé autrefois un petit bâtiment : il servait de maison d'habitation soit au recteur de la chapelle, soit aux moines du prieuré d'Oyeu, à qui incombait la garde de Notre-Dame de Milin. Il ne reste rien aujourd'hui de cette construction, encore debout au début du siècle dernier.

⁂

A quelle époque précise, et par qui fut fondée la chapelle de Milin ? — Ce sont là questions auxquelles nul acte authentique ne permet de répondre avec précision. La Vierge de Milin, semble-t-il, a voulu compter, pour perpétuer son histoire, sur la fidélité du souvenir de ses enfants.

D'après une tradition digne de foi, on raconte que trois chevaliers français revenant de Terre Sainte où ils s'étaient rendus comme Croisés, furent assaillis en pleine mer par une violente tempête. Sur le point de périr, ils firent vœu, s'ils échappaient au naufrage, de faire élever un sanctuaire à Marie. De retour au pays natal, ils tinrent parole et la Milin serait la réalisation de leur vœu.

Cette origine est commune, d'ailleurs, à plusieurs autres sanctuaires de la région : Ce furent trois chevaliers, revenant de Terre Sainte, qui bâtirent la chapelle de Montceau près Bourgoin. Ce fut le seigneur de Bressieux, au retour d'une croisade, qui construisit Notre-Dame du Mont, à Gillonnay. Pour ce dernier sanctuaire, les archives de Grenoble possèdent l'acte authentique de la fondation. Ces monuments, à peu près identiques dans leur construction, dénotent évidemment une même époque.

De plus, les recherches faites sur Milin et aussi sur les Croisades donnent à cette tradition une certaine autorité. L'histoire des Croisades a sauvé de l'oubli quelques noms de chevaliers français de notre contrée : les de Virieu sont les plus connus. On mentionne même le nom de compagnons fidèles qui eurent, après « requête et humble demande, l'autorisation de les accompagner en Terre

Sainte ». Parmi ces noms, on trouve celui de Pierre Lombard de Châbons.

Une autre tradition, moins répandue cependant que la précédente, rapporte que trois sœurs, riches et pieuses, pressées par des sentiments de reconnaissance envers la Reine du Ciel, firent construire chacune un sanctuaire en son honneur : le premier à Myans devenu célèbre surtout après l'écroulement du mont Granier (1248), le second à Milin, et le troisième à Curtin. On croit en effet que ces trois sanctuaires, dont la fête tombe également au 8 septembre, datent de la même époque.

Quoi qu'il en soit de ces traditions, le nom de Milin indique pour la fondation, une époque très ancienne. Il nous reporte en effet à un temps où l'année commençait au 25 mars, fête de l'Annonciation de Marie. Et alors la fête de la Nativité de la Vierge, au 8 septembre, tombait justement au milieu de l'année et s'appelait la « mi-an » ou, par suite d'une prononciation locale, « mi-ain », d'où Milin. D'ailleurs, ne dit-on pas encore Notre-Dame de Myans, et pour désigner la fête de l'Assomption, au 15 du mois d'août, la « mi-août » et, par altération, la « Maioût ».

Les premiers écrits authentiques nous ont été conservés par un procès entre le prieur d'Oyeu et le Curé de Burcin, procès qui dura — ô justice humaine ! — plusieurs siècles. Une pièce du dossier donne les noms de deux ou trois rentes fort anciennes, affectées spécialement au service et à l'entretien de la chapelle de Milin. Elles étaient dues en vertu de reconnaissances dont les titres primitifs remontaient au mois de *septembre 1111* et faisaient mention de la chapelle à cette époque. Ce document signale déjà une grande affluence de pèlerins, des grâces particulières obtenues, et une grande confiance des fidèles à Notre-Dame de Milin.

Vers 1156, l'affluence des pèlerins à Milin était devenue si considérable qu'il fallut songer à établir près du sanctuaire un gardien à demeure, qui pût satisfaire constamment la dévotion des pieux visiteurs. Les Bénédictins du prieuré d'Oyeu furent choisis et remplirent cette charge jusqu'au jour où le prieuré fut donné aux Lazaristes, fils de Saint Vincent de Paul.

Le 10 juin 1312, Pierre Chaudery, prieur d'Oyeu, pro-

tecteur des églises d'Oyeu, d'Apprieu, de Burcin, signe un traité avec les « décimateurs » des paroisses voisines, pour déterminer les limites des territoires soumis à leurs dîmes respectives. Guillaume de Rives, curé d'Oyeu, et Jean Blanchet, curé de Burcin, furent choisis comme arbitres par le prieur.

Déjà à cette époque, Milin avait reçu de nombreuses donations de bienfaiteurs, dont le temps a perdu la mémoire et détruit les titres. Presque toutes ces donations avaient chacune un but particulier : l'entretien de la chapelle pour les unes, la célébration de messes pour les autres. Toutes procédaient d'un sentiment d'amour et de reconnaissance envers la Sainte Vierge.

Guillaume de Lemps, habitant Châbons (1), avait tenu à honneur de pourvoir à l'entretien de la lampe brûlant devant l'autel. Dans son testament, daté de Châbons et du 23 janvier 1346, il « donne et lègue pour le luminaire « de la Bienheureuse Marie de Milin, l'huile d'un quin- « tal de noyaux que son héritier universel, ci-après « nommé, devra chaque année d'ores en avant et à per- « pétuité, et sur ses biens, fournir au recteur qui sera « chargé du luminaire devant l'autel de la susdite Bien- « heureuse Marie. » Il impose cette charge à Jean, son fils et héritier. Dans la crainte de n'être pas obéi par celui-ci, il lui substitue Guiffrey, son autre fils, tant il tenait à l'exécution de ce legs pieux.

Après la mort de Guillaume de Lemps, Jean Meyer, recteur de la chapelle de Milin, se pourvut auprès du juge du Comte de Savoie, pour obtenir l'exécution de la clause testamentaire en faveur de son oratoire. A ce moment, en effet, Virieu, Voiron, La Côte-Saint-André et beaucoup d'autres terres des environs, appartenaient aux princes de Savoie. Ce fut en 1355 seulement que par suite d'un traité passé entre le Dauphin Charles de France et Amédée, comte de Savoie, toutes ces contrées furent enfin unies au Dauphiné.

Les fidèles ne furent pas les seuls à entourer Notre-Dame de Milin de leur généreuse sollicitude. Les Arche-

---

(1) Château de la Touvière, propriété actuelle de M. Micoud.

vêques de Vienne, dont elle dépendait, la visitèrent plusieurs fois et lui prodiguèrent leurs faveurs.

A la requête d'Antoine Pignier, prieur d'Oyeu, le Pape lui-même, Sixte IV, en 1482, accorda de précieuses indulgences aux bienfaiteurs du sanctuaire, et à ceux qui le visiteraient au jour de sa dédicace, c'est-à-dire, ajoute l'acte, « le même que celui de sa fête, le 8 septembre, solennité de la Nativité de la Sainte Vierge ».

Ce jour-là, de toutes les contrées voisines et même de beaucoup plus éloignées, de nombreux pèlerins se rendaient à la chapelle, comme on les voit encore y accourir après huit siècles écoulés.

Les offrandes étaient riches et multiples : libéralités en argent et dons en nature, variés. Chaque visiteur avait à cœur de donner en l'honneur de la Vierge, de ce qu'il possédait. Ainsi les ouvriers des forges si anciennes de la vallée de la Fure offraient habituellement des morceaux d'acier. Au siècle dernier, le fait s'est encore renouvelé plus d'une fois de la part des ouvriers de ces mêmes forges. Aux pèlerins se joignaient des marchands, des revendeurs, qui, pour une légère redevance, pouvaient étaler leurs marchandises et des vivres sur des bancs ou dans des échoppes de plein air, tout autour de la chapelle. C'est l'origine de la foire de Milin qui avait lieu le lendemain de la fête et les jours suivants. On y vendait surtout des grains, des chevaux et des mulets. En 1790, la chapelle ayant été fermée et vendue comme bien national, la municipalité de Châbons, de qui dépendait alors Burcin, désireuse de posséder pour le chef-lieu de la commune tous les avantages procurés par un grand concours de peuple, obtint que la foire fût transportée au hameau de la Maison-Rouge. Par ce transfert (1795), elle la détruisit ; presque plus personne ne s'y rendait. Petit à petit cependant, surtout à partir des premières années du siècle dernier, les foules s'acheminèrent de nouveau vers la chapelle de Milin. D'elle-même la foire s'y rétablit et reprit son ancienne importance. Cette importance, elle l'a encore un peu perdue depuis son nouveau transfert au mas des Quatre-Routes, bien que son accès soit plus facile. Elle a conservé son nom et tend actuellement à renaître autour de la chapelle.

*
* *

Du XV[e] siècle à la période révolutionnaire, le pèlerinage de Notre-Dame de Milin ne subit pas un instant de ralentissement. Les foules ne cessaient d'accourir, nombreuses et pleines de confiance en « Marie de Milin » ; les offrandes y étaient aussi nombreuses que dans les siècles passés.

Vint la période révolutionnaire. La chapelle, avec ses dépendances et ses biens, fut comprise dans la vente décrétée par l'Assemblée nationale.

Un propriétaire voisin, Pierre Bernard Marigny, en fit l'acquisition pour la somme de 600 livres (environ 593 francs), suivant un acte passé le 28 avril 1791 devant le directoire du district de La Tour-du-Pin, et d'après l'évaluation portée dans le rapport d'expert dressé le 17 janvier précédent par François Cret, notaire, juge de paix à Charavines, et Guillaume Groby, notaire à Bevenais.

Voici d'ailleurs ce rapport :

« Il dépend aussi du prieuré d'Oyeu, deux cents toises delphinales de terrain sur lequel est la chapelle de Milin, laquelle occupe environ trente toises, joignant, du levant, terre de M. de Virieu ; du midi, terre du sieur Marigny, de même que du couchant ; et de bise, chemin de la Ronge au Moine-mort.

« Produit : 12 livres, 10 sous.

« Estimation : 275 livres. »

La chapelle se trouva fermée jusqu'au rétablissement du culte. Les ornements et les vases sacrés furent transportés à La Tour-du-Pin, ceux-là pour y être brûlés, ceux-ci pour être envoyés à la Monnaie.

Les fidèles, ne pouvant pénétrer dans le sanctuaire, s'agenouillaient à ses portes et continuaient à invoquer la Vierge de Milin, protectrice des Terres-Froides. Quand tout acte extérieur de religion fut poursuivi comme un crime, c'est de loin, dans un lieu caché d'où ils apercevaient la chapelle, qu'ils faisaient monter leurs supplications vers « Marie de Milin ». Souvent même, au milieu

de la nuit, les plus courageux venaient furtivement s'agenouiller sur le sol béni qui entoure l'oratoire. Le lendemain on trouvait des fleurs et des offrandes, déposées sur le seuil des portes : ces offrandes dont profitaient les pauvres et les enfants, venaient affirmer la foi et la confiance inébranlable de la population en Notre-Dame de Milin.

Après le Concordat, qui de nouveau rendait la liberté au culte catholique, la famille Marigny ne voulut point changer la destination de l'ancienne chapelle. M. le Curé de Châbons, chargé jusque vers 1830, du culte dans la paroisse de Burcin, reprit le service religieux de la Milin. Les reliquaires, conservés par la piété ingénieuse des Marigny, furent restitués au Sanctuaire. En 1813, une modeste cloche fut placée dans l'antique campanile ; quelques ornements furent donnés et les foules accoururent bientôt, plus nombreuses que jamais, auprès de leur bonne Mère de Milin.

Des abus graves, cependant, suivirent la période révolutionnaire. Les rivalités, les jalousies, suscitées par la nouvelle circonscription territoriale des communes et l'attribution des chefs-lieux de canton décrétée par la Constitution de l'an VIII, avaient ravivé les anciennes luttes, longtemps entretenues dans les Terres-Froides. Les mœurs publiques avaient subi un grand relâchement. Les fêtes de la Milin, suivies de la foire, devinrent l'occasion de véritables batailles rangées, avec des blessés, quelquefois des morts ; elles donnèrent aussi naissance à des divertissements plus que profanes, à des désordres scandaleux. Informé des faits, Mgr Claude Simon, évêque de Grenoble, jeta l'interdit sur le pèlerinage et la chapelle fut fermée. Les quelques ornements qui s'y trouvaient, la cloche elle-même, les reliquaires furent transportés en l'église de Châbons, dont Burcin était toujours une annexe ; ils furent réclamés par leurs propriétaires et attendirent dans la famille Marigny la réouverture de la chapelle. Cette restauration, longtemps retardée par les démarches réitérées du Curé et du Conseil de Fabrique de Châbons, pieusement désireux, sans doute, d'annexer Notre-Dame de Milin à leur paroisse, fut enfin accordée par Mgr Philibert de Bruillard en 1832. Déjà

Burcin avait été de nouveau érigé en succursale et possédait un desservant.

Depuis cette époque, le pèlerinage n'a point subi d'intermittence et n'a cessé d'être plein d'édification pour tous. Les fidèles s'y rendent de plus en plus nombreux, non seulement pour la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, mais encore aux dimanches du mois de mai et aux principales solennités de la Sainte Vierge.

A certaines époques de l'année, aux Rogations, et plus encore lors des grandes calamités publiques, les fidèles des paroisses voisines y viennent en procession.

Durant la grande guerre 1914-1918, nombreux furent les soldats des Terres-Froides qui se confièrent à Notre-Dame de Milin. Ceux des habitants qui restaient aux foyers, les enfants, les femmes, les vieillards, vinrent tous les dimanches recommander à la Bonne Mère les « poilus » aimés, qui se battaient là-bas, dans les tranchées de la Somme, de la Marne, de la Meuse et des Vosges.

Actuellement, l'affluence des pèlerins au 8 septembre est devenue telle, que la chapelle restaurée par les soins de M. l'abbé Berger, alors curé de Burcin (1), est notoirement insuffisante pour les recevoir tous. Un autel est dressé en plein air ; les saints mystères sont célébrés à l'ombre des arbres de l'enclos. Une procession se déroule autour du petit vallon qui touche à la chapelle : les pèlerins s'y pressent nombreux chantant les louanges de la Vierge. La Milin garde son caractère religieux et reste bien une manifestation de piété filiale à l'égard de la Sainte Vierge. Le soir, lorsque les cérémonies religieuses sont terminées, les pèlerins regagnent leurs demeures, tout émus des fêtes auxquelles ils viennent de prendre part, renouvelant ainsi, tout naturellement, et sans le savoir peut-être, le geste pieux de leurs ancêtres ! Alors, la Milin retrouve la solitude et le silence que seules,

---

(1) C'est à lui que nous devons la voûte, l'autel, la table de communion, les statues qui ornent l'oratoire. Depuis quelques années la chapelle est devenue la propriété de la famille Rabatel, de Burcin, famille qui continue les traditions des Marigny, relativement au sanctuaire.

viendront interrompre les messes matinales, célébrées une fois par semaine au cours de l'année.

*
* *

Y a-t-il des miracles à Notre-Dame de Milin ? Officiellement, canoniquement constatés ? Pas encore. Mais les ex-voto, plaques de marbre, brassards de premiers Communiants, de renouvelants, attestent les grâces corporelles et spirituelles obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Milin. Il est d'usage, dans la région des Terres-Froides, de demander à la Vierge de Milin la guérison des enfants malades. « On rend » le petit malade à Notre-Dame de Milin ; la guérison obtenue, les parents conduisent l'enfant à Milin, au jour du 8 septembre, et placent dans l'oratoire, en témoignage de reconnaissance, un ruban blanc pour les fillettes, bleu ou rouge pour les garçons. Nombreux sont les rubans suspendus au mur de la chapelle. Deux béquilles ornent même le fond du chœur, don d'un infirme, voisin de l'oratoire, encore vivant et guéri après avoir fait une Neuvaine à Notre-Dame de Milin et s'y être « rendu ».

La protection toute particulière de Marie sur les Terres-Froides nous paraît indiscutable. C'est par elle que s'explique le maintien de la foi et des habitudes religieuses dans les excellentes populations de cette contrée ; c'est par elle aussi que s'explique le nombre des vocations religieuses qui fleurissent encore dans les familles des Terres-Froides.

Puisse cette protection se continuer toujours sur les familles de cette belle région. Que ces familles restent riches en enfants et en vocations, qu'elles gardent intactes les traditions de travail, d'honneur et de foi qui furent la gloire de leurs aïeux.

Notre-Dame de Milin, priez pour nous.

Messe

de la Nativité de la B. V. M.

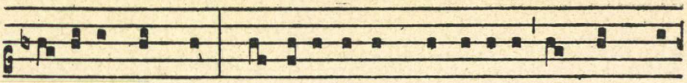

rí- tu- i Sáncto. * Sic-ut érat in princípi- o, et núnc, et
Saint - Esprit, Ainsi qu'il était au commencement, qu'il est main-

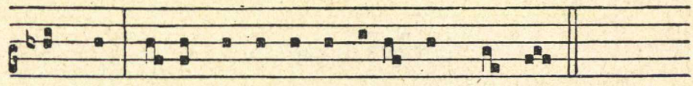

sémper, et in sæcu-la sæcu-ló-rum. Amen.
tenant et toujours et dans les siècles des siècles Amen.

Graduel.

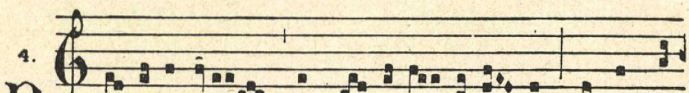

4. B enedícta * et ve-nerá- bi-lis és, Vírgo Ma-
Vous êtes bénie et digne de vénération, Vierge Marie,

rí- a : quæ si- ne táctu pudó-ris in-
qui, sans que votre pureté ait reçu la moindre atteinte, vous

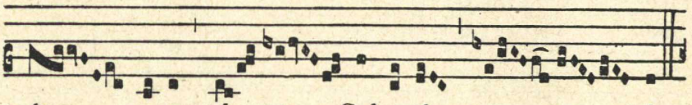

vén- ta es má- ter Salvató- ris.
êtes trouvée mère du Sauveur

℣. Vírgo Dé- i Géni- trix.
℣. Vierge Mère de Dieu,

quem tó- tus non cápit ór- bis, in tú-a
celui que l'univers entier ne peut contenir s'est

se cláu- sit ví- scera * fá- ctus hó- mo.
renferme en votre sein en se faisant homme.
8.
A l-le- lú- ia. * ij.
℣. Fé- lix es, sácra Vírgo Ma- rí-
Heureuse êtes-vous, sainte Vierge Marie,
a, et ómni láu- de digníssima : quí-
et très digne de toute louange ; parce
a ex té ór- tus est sól justí- ti-æ, Christus Dé-
que de vous est né le soleil de justice, le Christ notre Dieu.
us * nó- ster.

Offertoire

8.
B e- á- ta es, * Vír-
Bienheureuse êtes-vous, Vierge

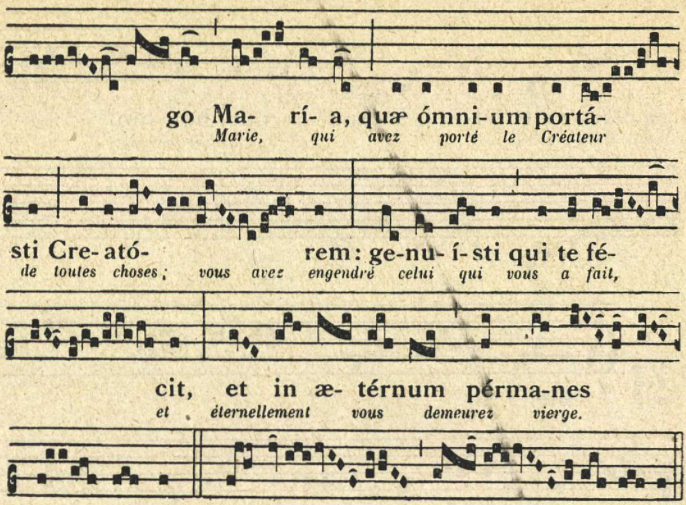
go Ma- rí- a, quæ ómni-um portá-
Marie, qui avez porté le Créateur
sti Cre-ató- rem: ge-nu- í- sti qui te fé-
de toutes choses; vous avez engendré celui qui vous a fait,
cit, et in æ- ternum pérma-nes
et éternellement vous demeurez vierge.
Vír-go. [T.P. Al-le- lú- ia.]

Communion.

1.
e- á-ta vísce- ra * Maríæ Vír- ginis, quæ por-
Heureuses les entrailles de la Vierge Marie, qui ont porté
ta- vé- runt æ-tér- ni Pá- tris Fí-li- um. T. P.
le Fils du Père éternel.
Alle- lú- ia.

CREDO III.

Crédo in únum Dé- um. 1. Pátrem omnipotén-
tem, factórem cæ-li et térræ, vi-si-bí-li-um ómni-um,
et invi-si-bí- li-um. 2. Et in únum Dóminum Jé-
sum Chrístum, Fí-li-um Dé-i unigéni-tum. 3. Et ex
Pátre ná- tum ante ómni- a sæ- cu-la. 4. Dé-um de
Dé-o, lúmen de lúmine, Dé-um vérum de Dé-o véro.
5. Géni-tum, non fá- ctum, consubstanti- á-lem Pátri :
per quém ómni- a fá-cta sunt. 6. Qui propter nós hó-
mines, et propter nóstram sa-lú-tem descéndit de cæ-

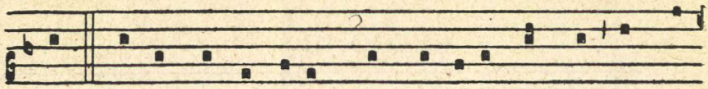

lis. 7. Et in-carná-tus est de Spí-ri-tu Sáncto ex Ma-

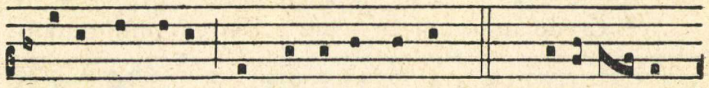

rí-a Vírgine : Et hómo fáctus est. 8. Cru-ci-fí- xus

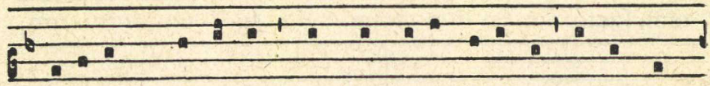

é-ti- am pro nóbis : sub Pónti- o Pi-lá-to pássus,et

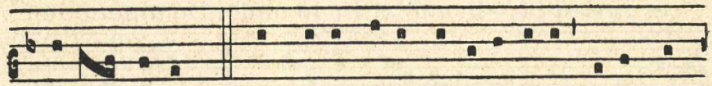

sepúl- tus est. 9. Et resurréxit térti- a dí- e, secúndum

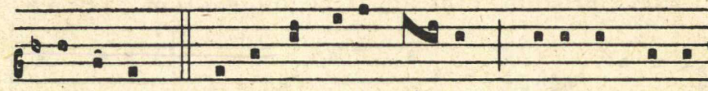

Scriptú-ras. 10. Et ascéndit in cæ- lum : sédet ad déxte-

ram Pá- tris. 11. Et í-te-rum ventú-rus est cum gló-ri-

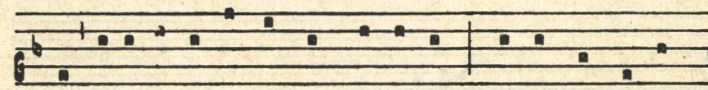

a, judi-cá-re ví-vos et mórtu- os : cú-jus régni non

é-rit fínis. 12. Et in Spí-ri-tum Sánctum, Dóminum,

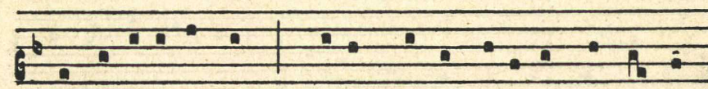

et vi-vi-fi-cántem : qui ex Pátre Fi-li- óque pro-cé-

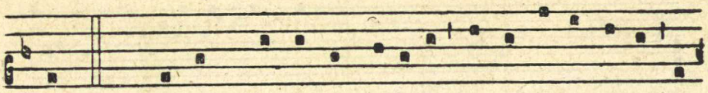

dit. 13. Qui cum Pátre et Fí-li-o símul ado-rá-tur, et

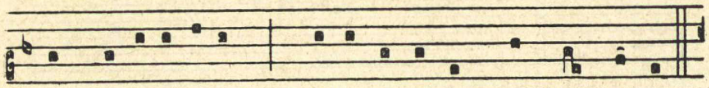

congło-ri-fi-cátur : qui lo-cú-tus est per Prophé-tas.

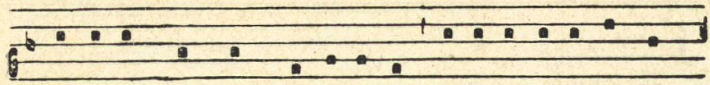

14. Et únam sánctam cathó-li-cam et apostó-li-cam Ec-

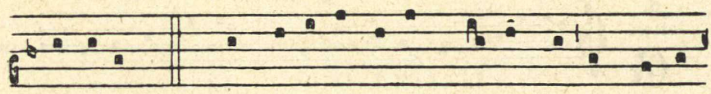

clé-si-am. 15. Con-fí-te-or únum baptísma in remis-

si-ónem pecca-tó-rum. 16. Et exspécto re-surrecti-ó-

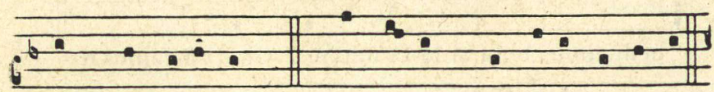

nem mortu-ó-rum. 17. Et ví-tam ventú-ri sǽ-cu-li.

A- men.

Messe des Anges.

5.

K ý-ri-e * e- lé-ison.ni Chriſte

e- lé- ison. *iij.* Kýri- e e-
lé- i-son. *ij.* Ký-ri-e * ** e-
lé- ison.
5.
M. 152
lóri- a in excélsis Dé- o. 1. Et in térra páx
homínibus bónæ vo-luntá-tis. 2. Laudá-mus té. 3. Be-
nedí-cimus te. 4. Ado-rá-mus té. 5. Glo-ri-fi-cámus té.
6. Grá-ti- as ágimus tíbi propter mágnam gló-ri-am tú-
am. 7. Dómine Dé- us, Rex cæ-léstis, Dé-us Pá-ter o-
mní-po-tens. 8. Dómine Fí-li unigéni-te Jé-su Chríste.

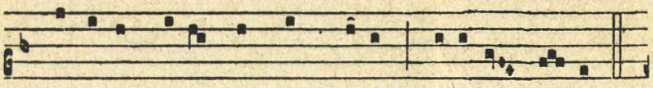

9. Dómine Dé-us, Agnus Dé- i, Fí-li-us Pá-tris.

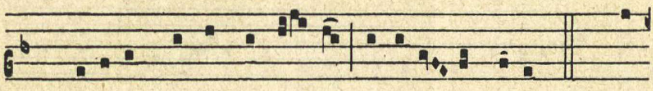

10. Qui tóllis peccá-ta múndi, mi-seré- re nóbis. 11. Qui

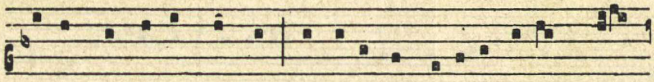

tóllis peccá-ta múndi, súscipe depreca-ti- ónem nó-

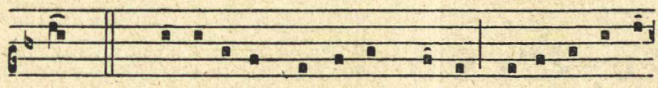

stram. 12. Qui sédes ad déxte-ram Pátris, mi-se-ré-re nó-

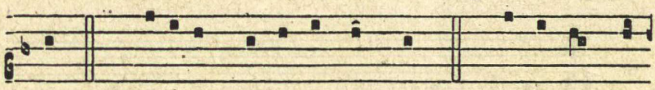

bis. 13. Quóni-am tú só-lus sánctus. 14. Tú só-lus Dó-

minus. 15. Tú só-lus Al-tíssimus, Jé-su Chríste. 16. Cum

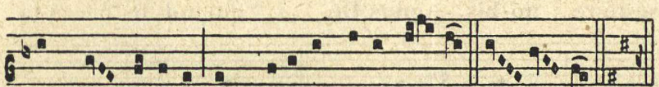

Sáncto Spíri-tu, in glóri-a Dé- i Pá-tris. A- men.

S án- ctus, * Sánctus, Sán- ctus Dó- minus

Dé- us Sá- ba- oth. Pléni súnt cæ-li et tér-
ra gló-ri- a tú- a. Hosánna in excél- sis. Benedí-
ctus qui vé- nit in nómine Dómini. Ho-sán- na in
excél- sis.
6.
M. 132
A - gnus Dé- i, * qui tóllis peccá-ta múndi: mi-
se-ré-re nó- bis. Agnus Dé- i, * qui tól- lis peccá-ta
múndi: mi-se-ré- re nó- bis. A-gnus Dé- i, * qui tól-
lis peccá-ta múndi: dóna nó- bis pá- cem.

V. AUX FÊTES DE LA SAINTE VIERGE

Messe Cum jubilo (Vat. IX)

7.
M. 152

Glória in excélsis Déo. 1. Et in térra páx
homínibus bónae voluntátis. 2. Laudámus té. 3. Benedícimus té. 4. Adorámus té. 5. Glorificámus
té. 6. Grátias ágimus tíbi propter mágnam glóriam túam. 7. Dómine Déus, Rex cæléstis, Déus
Páter omnípotens. 8. Dómine Fíli unigéníte
Jésu Chríste. 9. Dómine Déus, Agnus Déi Fílius Pátris. 10. Qui tóllis peccáta múndi, miserére

re nóbis. 11. Qui tól-lis peccá-ta mún-di, sús- ci-

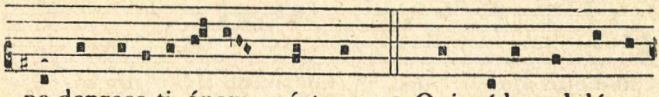

pe depreca-ti-ónem nóstram. 12. Qui sédes ad déxte-

ram Pátris, miseré-re nóbis. 13. Quóni- am tú sólus

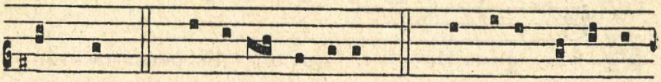

sánctus. 14. Tú sólus Dóminus. 15. Tú só-lus Altís-si-

mus, Jésu Chrí- ste. 16. Cum Sán-cto Spí-ri-tu, in

gló-ri- a Dé- i Pá- tris. A- men.

S án- ctus, * Sánctus, Sán- ctus Dóminus

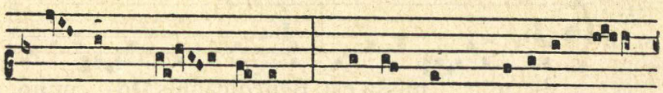

Dé- us Sá- ba- oth. Plé- ni súnt cæ-li et tér-

ra glóri- a tú- a. Hosánna in excél- sis. Be-

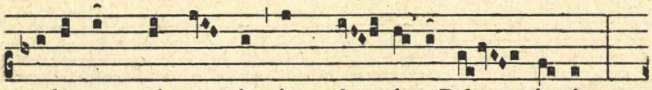

nedíctus qui vé- nit in nó- mine Dó- mi- ni.

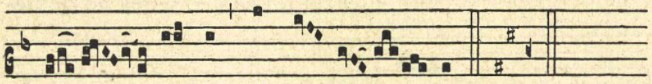

Ho- sánna in excél- sis.

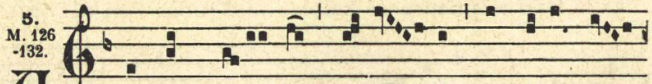

5. M. 126 -132.

A gnus Dé- i, * qui tól- lis peccá-ta mún-

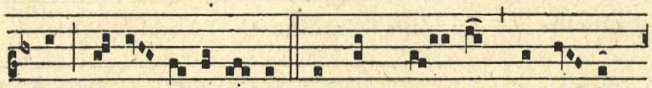

di : mi- se- ré-re nó-bis. Agnus Dé- i, * qui tól- lis

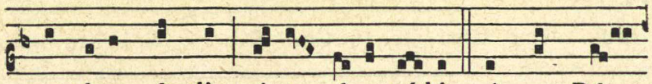

peccá-ta mún-di : mi- se- ré-re nó-bis. Agnus Dé-

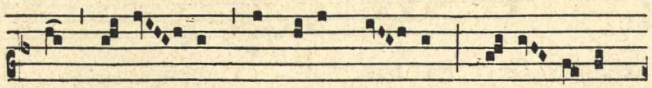

i, * qui tól- lis peccá-ta mún- di : dó-na nó-bis

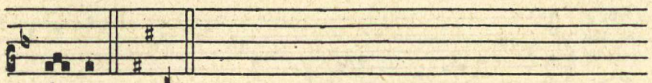

pá- cem.

1. M. 132

I- te, míssa est. Benedicámus Dó- mino.
Dé- o grá- ti-as.

Les Vêpres de la Très Sainte Vierge

1re Ant. 3e Mode. a.

2. Dónec pónam ini-|mí-cos| tú-os, * scabéllum pé-dum tu-|ó-rum.
3. Vírgam virtútis túae emíttet Dómi-|nus ex Si-|ón : * domináre in médio inimicó-rum tu-|ó-rum.
4. Técum princípium in díe virtútis túae in splendóri-|bus san-|-ctórum : * ex útero ánte lucíferum gé-nu-|i te.
5. Jurávit Dóminus, et non paeni-|té-bit| é-um : * Tú es sacérdos in aetérnum secúndum órdi-nem Mel-|chí-*se*-dech.
6. Dóminus a| déx-tris| tú-is, * confrégit in díe írae súae| ré-ges.
7. Judicábit in natiónibus, im-|plé-*bit* ru-|í-nas : * conquassábit cápita in tér-ra mul-|tó-rum.
8. De torrénte in| ví-a| bí-bet : * proptérea exal-tá-bit| cá-put.
9. Glória| Pá-tri, et| Fí-(1)*li*-o, * et Spirí-tui| Sán-cto.
10. Sícut érat in princípio, et| núnc, et| sém-per, * et in saécula saeculórum.| A-men.

(1) Survenante anticipée *accentuée*.

2e Ant. 4e Mode. A*.

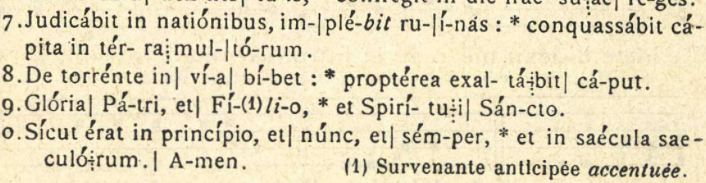

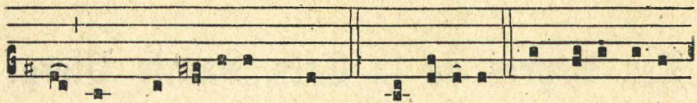

us ample- xábi-tur mé. *P. T.* Allelú-ia. Laudáte *pú*-e-

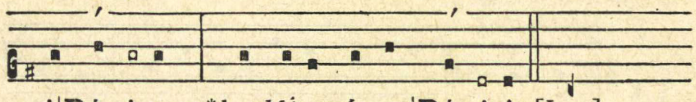

ri|Dóminum: * laudá-te *nó*men|Dómini. [Læ-]

2. Sit nómen Dómini| be-ne-|dí-ctum, * ex hoc núnc, et| us-que in| saé-*cu*-lum. [ni.
3. A sólis órtu usque| ad oc-|cá-sum, * laudábi-|le nó-men| Dó-*mi*-
4. Excélsus super ómnes| gén-tes| Dó-*mi*-nus, * et super caélos| gló-ri-a| é-jus.
5. Quís sicut Dóminus Déus nóster, qui in| ál-tis| há-*bi*-tat, * et humília réspicit in caé-|lo et in| tér-ra?
6. Súscitans a| tér-ra| ín-*o*-pem, * et de stércore| é-ri-gens| páu-*pe*-rem: [sú-i.
7. Ut cóllocet éum| cum prin-|cí-*pi*-bus, * cum princípibus| pó-pu-li|
8. Qui habitáre fácit stéri-|lem in| dó-mo, * mátrem fili-|ó-rum lae-|
9. Glória Pá-|tri, et| Fí-*li*-o, * et Spi-|rí-tu-i| Sán-cto. [tán-tem.
10. Sicut érat in princípio, et| núnc, et| sém-per, * et in saécula sae-|cu-ló-rum.| A-men.

3e Ant. 3e Mode. b.

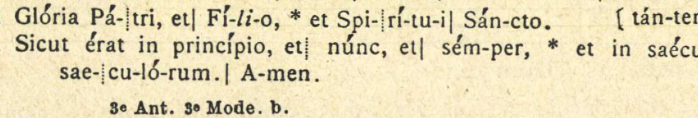

3. 2

Ígra súm sed formósa, * fí-li-æ Jerú-salem:
Je suis noire, mais belle, filles de Jérusalem

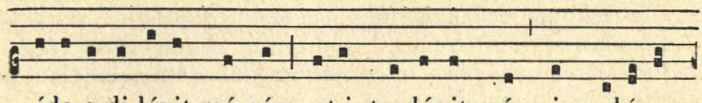

íde-o di-léxit mé rex, et introdúxit mé in cubícu-
aussi le roi m'a aimée. et il m'a introduite dans le lieu de

lum su-úm. *T. P.* Alle-lú-ia. *Ps.* Lætátus sum in his quæ
son repos.

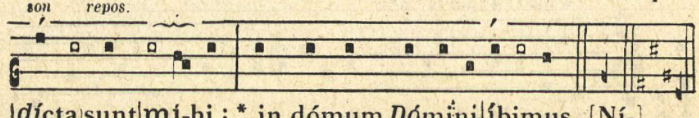

|dícta|sunt|mí-hi: * in dómum *Dó*mi|íbimus. [Ní-]

2. Stántes érant| pé-des| nó-stri, * in átriis túis| Je-|rú-*sa*-lem.
3. Jerúsalem quae aedifi-|cá-*tur* ut| cí-(1) *vi*-tas: * cujus participátio éjus in| id-|í-psum.
4. Illuc enim ascendérunt tríbus,| trí-bus| Dó-(1)*mi*-ni: * testimónium Israël ad confiténdum nómi-|ni| Dó-*mi*-ni.
5. Quia illic sedérunt sédes| in ju-|dí-(1)*ci*-o,*sédes super dó-|mum | Da-víd.
6. Rogáte quae ad pácem| súnt Je-|rú-(1) *sa*-lem: *et abundántia dili-gén-|ti-|bus te.
7. Fíat pax in vir-|tú-te| tú-a:*et abundántia in túrri-|bus| tú-is.
8. Propter frátres mé-os et| pró-*xi*-mos| mé-os, * loquébar pá-|cem| de te.
9. Própter dómum Dómini| Dé-i| nó-stri, * quaesívi bó-|na| tí-bi.
10. Glória| Pá-*tri*, et| Fí-(1) *li*-o, * et Spirítu-|i| Sán-cto.
11. Sicut érat in princípio, et| núnc, et| sém-per, * et in saécula saéculó-|rum.| A-men.

4° Ant. 8° Mode. G.

2. Nísi Dóminus custodíerit civi-|tá-tem, * frústra vígilat qui cu-|stó-dit| é-am.
3. Vánum est vóbis ante lúcem| súr-*ge*-re: * súrgite postquam sedéritis, qui manducátis pá|nem do-|ló-ris.
4. Cum déderit diléctis sú-is| só mnum: * ecce haeréditas Dómini, fílii: mérces,| frú-ctus| vén-tris.
5. Sicut sagíttae in mánu po-|tén-tis: * íta fílii| ex-cus-|só-rum.

6. Beátus vír qui implévit desidérium súum ex| í-psis : * non confundétur cum loquétur inimícis sú-|is in| pór-ta.
7. Glória Pátri, et| Fí-*li*-o, * et Spirí-|tu-i| Sán-cto.
8. Sicut érat in princípio, et núnc, et| sém-per, * et in saécula saecu-|ló-rum.| A-men.

5e Ant. 4e Mode. A*.

2. Quóniam confortávit séras portá-|rum tu-|á-rum : * benedíxit fíli-|is tú-is| in té.
3. Qui pósuit fines| tú-os| pá-cem : * et ádipe fruménti sá-ti-|at té.
4. Qui emíttit elóquium| sú-um| tér-rae : * velóciter cúr-|rit sér-mo| é-jus.
5. Qui dat nívem| sic-ut| lá-nam : * nébulam sicut| cí-ne-rem| spárgit.
6. Míttit crystállum sú-am sic-|ut buc-|cél-las : * ante fáciem frígoris éjus| quís sus-ti-|né-bit ?
7. Emíttet vérbum súum, et liquefá-|ci-et| é-a : * flábit spíritus éjus,| et flú-ent| á-quae.
8. Qui annúntiat vérbum| sú-um| Ja-cób : * justítias et judíci-|a sú-a| I-*sra*-él. [stá-vit| é-is.
9. Non fécit táliter ómni| na-ti-|ó-ni : * et judícia súa non mani-|fe-
10. Glória Pá-|tri, et| Fí-*li*-o, * et Spi-|rí-tu-i| Sán-cto.
11. Sicut érat in princípio, et| núnc, et| sém-per, * et in saécula sae-|cu-ló-rum.| A-men.

CAPITULE

Ab ínitio et ante sæcula creáta sum, † et úsque ad futúrum sæculum non désinam, * et in habitatióne sáncta coram ípso ministrávi.
℟. Déo grátias.

Dès le commencement et avant les siècles j'ai été créée, et dans la suite des âges je ne cesserai point d'être ; et dans la demeure sainte j'ai exercé devant lui mon ministère.
℟. Rendons grâces à Dieu.

Hymne

1.
A - ve máris stélla, Dé-i Máter álma, Atque
Salut, étoile de la mer, auguste Mère de Dieu, et
sémper Vírgo, Fé-lix cæ-li pórta. 2. Súmens íllud
toujours Vierge, heureuse porte du ciel En recevant cet
Ave Gabri-é-lis óre, Fúnda nós in páce, Mútans
Ave de la bouche de Gabriel, établissez-nous dans la paix en changeant
Hevæ nómen. 3. Sólve víncla ré-is, Prófer lúmen cæcis :
le nom d'Eve. Brisez les liens des pécheurs, portez la lumière aux aveugles,
Mála nóstra pélle, Bóna cúncta pósce. 4. Mónstra te
chassez nos maux, procurez-nous tous biens. Montrez que
ésse mátrem : Súmat per te préces, Qui pro nóbis ná-
vous êtes mère ; qu'il reçoive par vous nos prières, celui qui né
tus Tú-lit ésse tú-us. 5. Vírgo singuláris, Inter óm-
pour nous voulut être vôtre. Vierge sans égale, douce entre
nes mí-tis, Nós cúlpis solútos, Mítes fác et cástos.
toutes, faites que, délivrés de nos fautes, nous soyons doux et chastes.

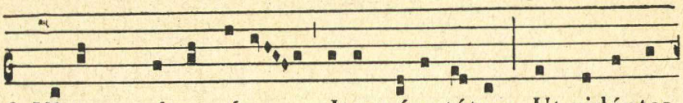

6. Ví-tam præsta púram, Iter pára tútum, Ut vidéntes
Donnez-nous une vie pure, un chemin sûr, afin que de la vue de

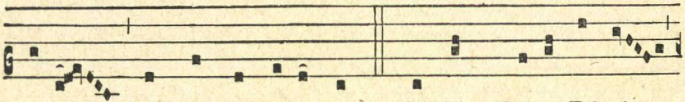

Jésum, Sémper collætémur. 7. Sít láus Dé-o Pátri,
Jésus nous jouissions éternellement Louange soit à Dieu le Père

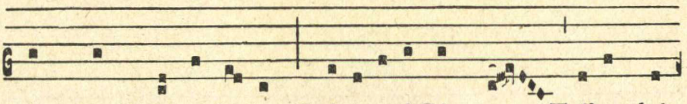

Súmmo Chrísto décus, Spirí-tu-i Sáncto, Tríbus hó-
gloire au Christ-Roi et à l'Esprit-Saint: aux trois hon-

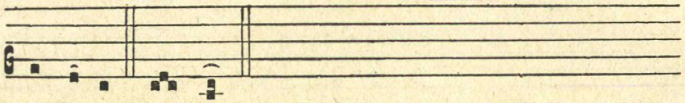

nor únus. Amen.
neur égal Amen.

2e Chant.

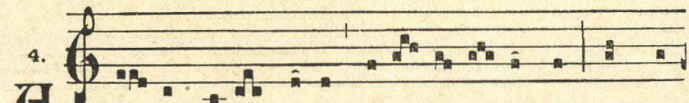

4. A - ve má-ris stélla, Dé-i Má-ter álma, Atque

sémper Vírgo, Fé-lix cæ-li pórta. Amen.

3e Chant.

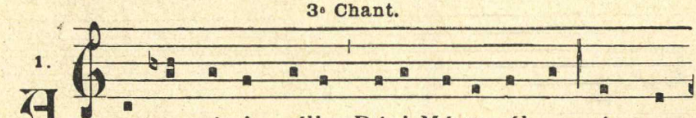

1. A - ve má-ris stélla, Dé-i Má-ter álma, Atque

sémper Vírgo, Fé-lix cæ-li pórta. Amen.

2. Súmens íllud Ave
Gabriélis óre,
Fúnda nós in páce,
Mútans Hévae nómen.

3. Sólve víncla réis,
Prófer lúmen caécis :
Mála nóstra pélle,
Bóna cúncta pósce.

4. Mónstra te ésse mátrem :
Súmat per te préces,
Qui pro nóbis nátus,
Túlit ésse túus.

5. Vírgo singuláris,
Inter ómnes mítis,
Nos cúlpis solútos,
Mítes fac et cástos.

6. Vítam praésta púram,
Iter pára tútum :,
Ut vidéntes Jésum,
Sémper collaetémur.

7. Sit laus Déo Patri,
Súmmo Chrísto décus,
Spirítui Sáncto,
Tríbus hónor únus Amen.

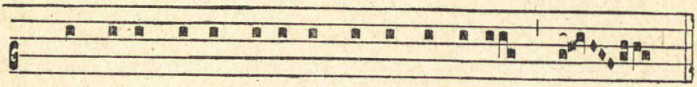

℣. Dignáre mé laudáre té Vírgo sacrá-ta.
Rendez-moi digne de vous louer, Vierge Sainte.

℟. Da míhi virtútem contra hóstes tú-os.
Donnez-moi de la force contre vos ennemis.

Au Temps Pascal on ajoute : Alleluia *au ℣. et au ℟.*

A Magnificat.

Antienne (II^es^ Vêpres) : á — 2

e- átam me dícent * ómnes genera- ti-ónes, quí-
Bienheureuse me diront toutes les générations, parce

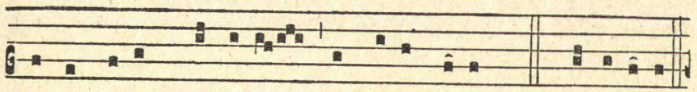

a ancíllam húmi-lem respéxit Dé- us. *T. P.* Allelú-ia.
que Dieu a regardé son humble servante.

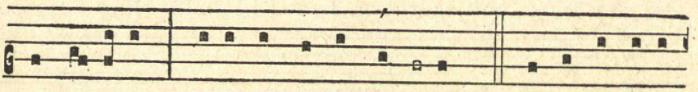

Magní- ficat * ánima|mé- a|Dóminum. 2. Et exsultávit

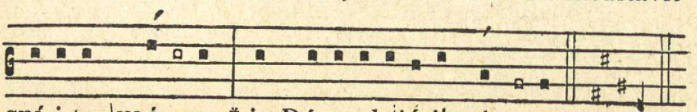

spíri-tus|mé- us * in Dé-o salutári|mé- o.

Ton solennel.

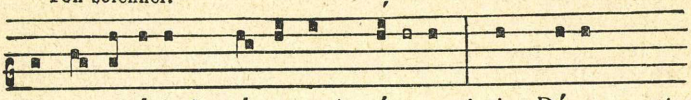

Et exsultávit | spí- ri- tus | mé- us * in Dé-o..., *etc.*

3. Quia respéxit humilitátem | an-cíl-lae | sú-ae : * écce énim ex hóc beátam me dícent ómnes gene- | ra-ti- | ó-nes.
4. Quia fécit mihi | má-gna qui | pó-*tens* est : * et sánctum | nó-men | é-jus.
5. Et misericórdia éjus a progéni- | e in pro- | gé-*ni*-es * timén- | ti-bus | é-um.
6. Fécit poténtiam in | brá-chi-o | sú-o : * dispérsit supérbos ménte | cór-dis | sú-i.
7. Depósuit po- | tén-tes de | sé-de, * et exal- | tá-vit | hú-*mi*-les.
8. Esuriéntes | im-plé-vit | bó-nis : * et dívites dimí- | sit in- | á-nes.
9. Suscépit Israél | pú-e-rum | sú-um, * recordátus misericór- | di-ae | sú-ae.
10. Sicut locútus est | ad pá-tres | nó-stros, * Abrahám et sémini | é-jus in | saé-*cu*-la.
11. Glória | Pá-tri, et | Fí-*li*-o, * et Spirí- | tu-i | Sán-cto.
12. Sicut érat in princípio, | et núnc, et | sém-per, * et in saécula saecu- | ló-rum. | A-men.

On ne doit pas tenir compte de ce signe | pour la médiation du ton simple.

℣. Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu túo.

ORAISON.

Orémus. — Concéde nos fámulos túos, quæsumus Dómine Déus, perpétua méntis et córporis sanitáte gaudére : † et gloriósa beátæ Máriæ sémper Vírginis intercessióne, * a præsénti liberári tristítia, et ætérna pérfrui lætítia. Per Dóminum. ℟. Amen.

Prions. — Accordez-nous, nous vous le demandons, ô Seigneur Dieu, à nous vos serviteurs, de jouir toujours de la santé de l'âme et du corps, et par la glorieuse intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, d'être délivrés des tristesses présentes et de goûter les joies éternelles Par N.-S.

℟. Ainsi soit-il.

℣. Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu túo.

1.

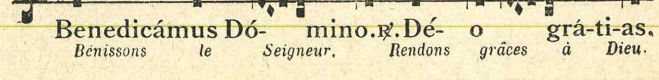

Benedicámus Dómino. ℟. Déo grá-ti-as.
Bénissons le Seigneur. Rendons grâces à Dieu.

4. Salve Regina.

℣. Ora pro nóbis sáncta Déi Génitrix.

℟. Ut dígni efficiámur promissiónibus Christi.

Chants au T. S. Sacrement

O Salutaris hostia.

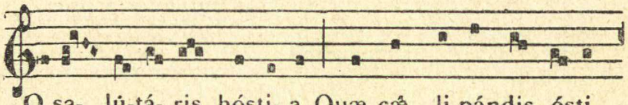

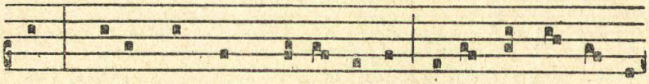

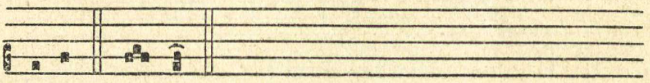

Tantum ergo.

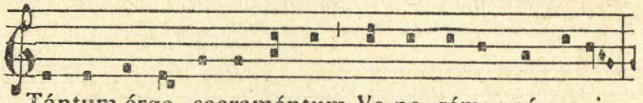

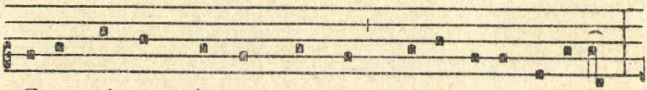

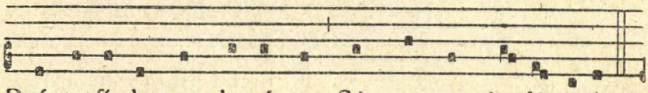

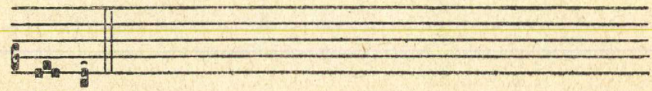

CANTIQUES DES PÈLERINS
à N.-D. de Milin

I. CANTIQUES A LA SAINTE VIERGE

1. Douce Reine du ciel

Mélodie grégorienne. *Paroles de D. L. DAVID.*

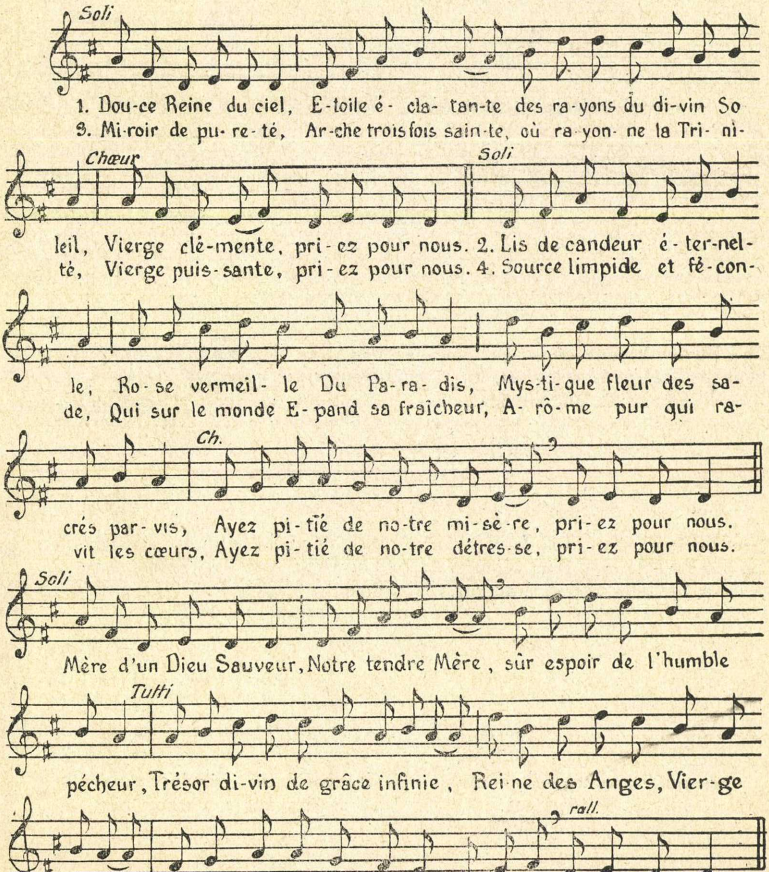

2. Du sein de nos périls

Abbé L. RABATEL — *Par. de TURQUETY. (1807-1867)*

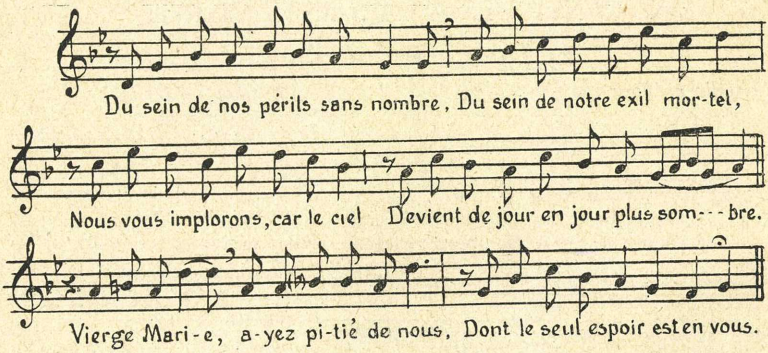

2.

Que deviendraient dans les tempêtes
Tous les délaissés d'ici-bas,
Si vos regards ne changeaient pas
Leurs jours d'angoisse en jours de fête ?

3.

Que deviendraient nos faibles âmes
Au fond de leur obscur séjour,
Si vous ne leur versiez l'amour,
Votre amour et ses douces flammes.

4.

Souvenez-vous de nos détresses
Souvenez-vous de nos douleurs,
O vous qui connûtes les pleurs
Sur cette terre de tristesses.

5.

Au nom des mortelles alarmes
Dont votre cœur fut oppressé,
Au nom du divin trépassé
Qui vous a coûté tant de larmes.

6.

Au nom du martyre sublime
Du Dieu que votre sein porta,
Quand le monde entier s'agita
Au dernier cri de la victime.

7.

Ah ! pardonnez aux cœurs fidèles
Qui prient avec un saint remords,
Et quand un jour la froide mort
Abaissera sur nous son aile.

3. O Vierge, Mère immaculée

Air populaire (F. MARTINEAU). *Str. de l'abbé L. RABATEL.*

Refrain

O Marie, ô Mère chérie,
Garde au cœur des Français la foi des anciens jours
Entends du haut du ciel le cri de la Patrie : } *bis.*
Catholique et Français toujours ! }

1.

O Vierge, Mère Immaculée,
Qu'on ne pria jamais en vain,
Entends la prière inlassée
De tes enfants de la Milin.

2.

Source des divines largesses,
Secours et force des chrétiens,
Oh ! prends pitié de la faiblesse
De tes enfants de la Milin.

3.

Vierge toujours prudente et sage,
Guide nos pas, sois leur soutien,
Bénis le terrestre voyage
De tes enfants de la Milin.

4.

Incomparable Epouse et Mère,
Toi qui voulus filer le lin,
Retiens en des foyers prospères
Tous tes enfants de la Milin.

6.

O Vierge, bonne et maternelle,
Pour qu'à jamais nous soyons tiens,
Conduis jusqu'à l'aube éternelle
Tous tes enfants de la Milin.

4. Le cœur rempli d'allégresse

« *Concordi lætitia* » *Par. de l'abbé L. MERMET.*

II. AVANT LA COMMUNION

O mon doux Jésus

Mélodie grégorienne. *Par. de D. L. DAVID.*

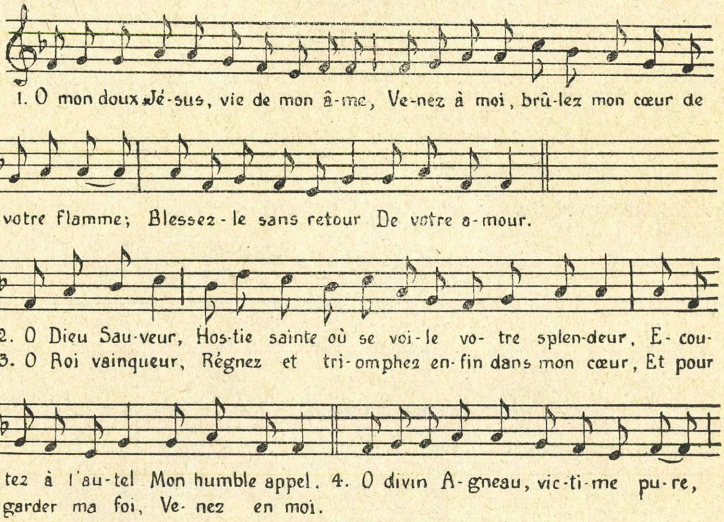

III. APRES LA COMMUNION

1. Un Dieu s'est fait de mon cœur

Rép. grégorien. *Par. de D. L. DAVID.*

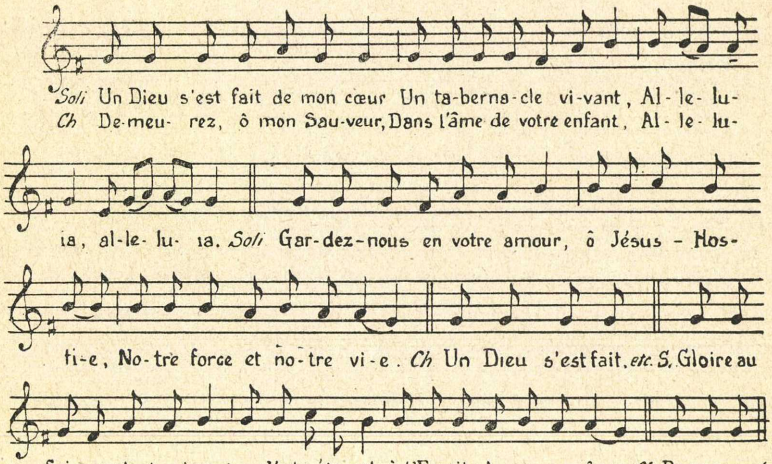

2. O Dieu caché

Répons grégorien. *Par. de l'abbé L. MERMET.*

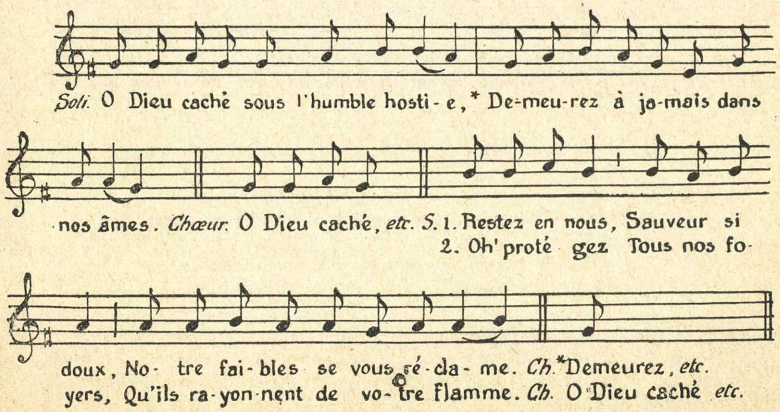

IV. POUR NOS DEFUNTS ET POUR LES MORTS DE LA GRANDE GUERRE

1. Dans le ciel nous les reverrons

Mélodie grégorienne. *Paroles du R. P. BELLOUARD.*

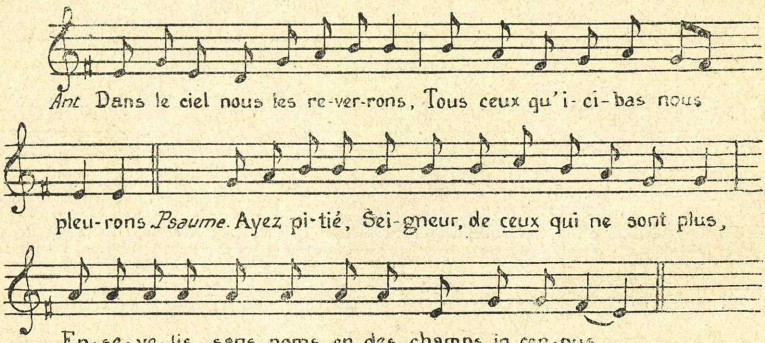

2. Ayez pitié de tous, soldats et généraux,
Pleurés des mêmes pleurs et tombés en héros.

3. Ayez pitié de ceux qui dorment sous la Croix,
Dispersés dans les champs, les coteaux et les bois.

4. De l'abîme profond de nos iniquités,
Que les appels vers Vous là-haut soient écoutés.

5. Si vous tenez de tout un compte rigoureux,
Qui donc pourra, Seigneur, vous implorer pour eux ?

6. Mais vous nous l'avez dit, mon Dieu, vous êtes bon :
De votre sein jaillit par torrents, le pardon.

7. Des liens du péché qui meurtrissent les chairs
Délivrez, ô Seigneur, tous ceux qui nous sont chers.

8. Les yeux illuminés par des soleils plus beaux,
Qu'ils dorment dans la paix leur éternel repos.

N. B. — *On pourra reprendre l'Antienne après chaque strophe paire, ou à la fin. — Pour les Défunts, en général, on omettra les strophes* 1 *et* 2.

2. Dieu de miséricorde

Kyrie des Défunts. *Paroles de l'abbé L. MERMET.*

1. *Soli.* Dieu de mi-sè-ri-cor-de De nos défunts ayez pi-tié 3. O Vier-
2 *Ch.* Votre amour leur ac-cor-de Et le re-pos et la clar-té 4. O Mè-

ge Mari-e, Qui sais l'an-gois-se de nos cœurs. 5. *Tous* O Jèsus, que
re bèni-e, Prends pi-tié de tes fils en pleurs.

nos bien-aimés dis-pa-rus En-trent dans la paix des é-lus.

PRIÈRE A NOTRE-DAME DE MILIN (1)

O Notre-Dame de Milin, qui avez toujours accueilli favorablement à votre sanctuaire tous ceux qui ont eu recours à votre maternelle bonté et à votre puissante protection, écoutez avec bienveillance la voix de vos enfants, qui viennent, à l'exemple de leurs pieux ancêtres, vous adresser leurs prières ferventes et vous confier leurs peines.

Rendez plus ardentes notre foi, notre espérance et notre charité, en ce siècle où l'Eglise et la France, assaillies par les puissances du mal, ont besoin d'âmes vraiment chrétiennes, éclairées, fortes et généreuses. Protégez les Terres-Froides et comblez leurs foyers de bénédictions spirituelles et temporelles. Guérissez nos corps et nos âmes, et faites qu'au dernier jour nous puissions ensemble, dans la gloire éternelle du Paradis, célébrer avec vous auprès de votre divin Fils, les miséricordes du Seigneur.

Ainsi soit-il.

(1) Nous accordons cinquante jours d'indulgences à cette prière.

† ALEXANDRE, *Evêque de Grenoble (1929).*

PÈLERINAGE

AVIS GENERAUX

Communications. — Notre-Dame de Milin est desservie par les stations P.-L.-M. : Virieu, 6 km ; Châbons, 3 km ; Le Grand-Lemps, 6 km.

Objets de piété. — Les « comptoirs » d'objets de piété, de souvenirs, installés à l'intérieur de l'enclos, fournissent aux pèlerins, à des prix modérés, les « Notices-Guides », livres de piété, chapelets, médailles, images, cierges, cartes postales, objets divers, etc., etc. Tous ces objets sont vendus au profit du Sanctuaire.

Les pèlerins sont invités à faire leurs achats à ces comptoirs : ils contribueront ainsi à l'entretien et à l'embellissement de la chapelle.

Consignes. — Les pèlerins sont priés de se conformer fidèlement aux indications inscrites sur des pancartes ou données de vive voix, et de suivre pieusement tous les exercices du pèlerinage.

Messes. — A la sacristie, on reçoit les intentions de prières et de messes.

Après tous les exercices : vénération des reliques, bénédiction des chapelets et des objets de piété.

HORAIRE HABITUEL DES EXERCICES

A

N.-D. de Milin

8 Septembre

Messes à 7 h., 8 h., 9 h., Confessions, Communions.

Messe chantée à 10 h.

Chapelet à 2 h. ; Vêpres, Procession au Vallon.

9 Septembre

Messe à 7 h. La chapelle reste ouverte aux pèlerins toute la journée.

Le dimanche avant ou après le 8

(*le plus rapproché ; il est indiqué par la presse régionale*)

Messes basses à 7 h., 8 h., 9 h., 11 h., Confessions, Communions. Celle de 9 h. est dite pour les soldats des Terres-Froides, morts pendant la guerre 1914-1918. Chants, Sermon de circonstance.

Messe chantée, en plein air, à 10 h.

Chapelet à 2 h. ; Vêpres, Procession au Vallon.

Tous les dimanches de mai, à 4 h. 1/2, mois de la Sainte Vierge.

TABLE DES MATIERES

Pages

Notice historique sur Notre-Dame de Milin et son pèlerinage 5
Messe de la Nativité de la B. V. M. 15
Credo (des Anges) 19
Ordinaire de la Messe des Anges (Ed. Vat. VIII) ... 21
— de la Messe de la Ste Vierge (Ed. Vat. IX). 25
Vêpres de la T. Ste Vierge 29
Ant. Salve Regina 37
O Salutaris hostia. Tantum ergo 38

Cantiques à la Ste Vierge :

1. Douce Reine du ciel 39
2. Du sein de nos périls 40
3. O Vierge, Mère immaculée 41
4. Le cœur rempli d'allégresse 41

Avant la Communion : O mon doux Jésus 42

Après la Communion :

1. Un Dieu s'est fait de mon cœur 43
2. O Dieu caché 43

Pour les Défunts :

1. Dans le ciel nous les reverrons 44
2. Dieu de miséricorde 45

Prière à Notre-Dame de Milin 45
Avis généraux 46
Horaire des exercices 47